

Chaussée de Vilvordo, 156 B-1120 Bruxelles Tél. 32/2/264.03.60 - Fax. 32/2/268 89.58 email: info@APRAGAZ.com

Ben Popuc TVA: 0888421420 Rue Rene Menada 42 1320 Mammucella APRAGAZ	référence 17040/P288	Installateur (Nom, prénom, TVA) _____
Rapport relatif à: INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION - DOMESTIQUE Effectué à <i>Brixelles</i> Le <i>23/11/15</i>		

Identification de l'installation

Client: Coline Delvaux
 Adresse: Rue Jean-Baptiste Robame 20 C 3^e étage (souterrain) droit C
H80 Bxl Tél n°.....

Type d'installation: Neuve ☐ Existante ☒ Extension ☐ Modification ☐ Temporaire ☐

Type de visite

Examen de conformité (art 270) ☒ Examen de contrôle (art 271) ☐ Renforcement (art 276) ☐ Vente (art 276bis) ☐

Données de l'installation

Type de l'installation: Unité d'habitation ☒ Unité de travail domestique ☐ Ensemble résidentiel ☐ Parties communes d'un ensemble résidentiel ☐ Description: App. 3 étages ~~gardi~~ ~~châssis~~ ~~châssis~~ C
Distributeur d'électricité: Silelga Code EAN :
Compteur: Marque & type: Colson G14 V N° série ~~56 18 46 5 15~~ 1468340-
Tension (V) 3 x 230 V Intensité max (A): 10 40 A
Type d'électrode: boucle ☐ piquet(s) ☒ autre ☐ Résistance de dispersion Ra 4,3 ohm P E 003

Description de l'installation (surintensité)

Description de l'installation:	schéma ☒ schéma de position ☒ description ☒	OK ☒ NOK ☐
Implantation des tableaux, accès au matériel		OK ☒ NOK ☐

Piscine: présente ☐ absente ☒	Sauna: présent ☐ absent ☒
--	--

Type de câble d'alimentation: Type: V03... section L 10.....mm² + N —.....mm² + PE 6.....mm²

Protection générale: marque & type: ~~FOR MERU~~ Synchro. SRI 10

Surintensité: 40 A Courant court circuit: 600 A Pouvoir de coupure: 10 kA

Sectionneur général: nombre de pôles:4..... ; Ith: courant thermique nominal:40.....A

Protection				Marque et type de sécurité	Section (mm²)	Description
Nombre	N°	# pôle	I (A)			
1x	D1	4	40/63	Rynchies 22,5RA33A	10	différentiel général
1x	D2	4	40/63	Rynchies 22,5RA33A	10	différentiel espaces Avenir
1x	A	3	25	Rynchies EP333RA33	4	taque
5x	B, C, I, J, K	2	20	Rynchies EP323RA33	2,5	rule schémas
5x	D, E, F, G, H, I	2	16	Rynchies EP323RA33	1,5/35	4

Tension: 230 V Fréquence: 50 Hz pouvoir de coupure prévu 3000 ☒ 1500 ☐ autre ☐ kA

Nombre de tableaux: 1 nombre de circuits: 13

In des protections en accord avec le ϕ des conduites, appareils et matériel OK ☒ NOK ☐

Section des conducteurs de protection suffisante

Protection contre le contact direct

Armoire	Fermé ☒ Métallique (cl1) ☐ Plastique (cl 2) ☒ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☒
Lignes	Fils ☒ Câble ☐ En tube ☒ Apparent ☒ Encastré ☒ Enterrés ☐ extérieur ☐ autre ☐
Appareils	Éclairage ☒ Prise de courant ☒ avec terre ☒ sans terre ☐ Appareil fixe ☒
Contact impossible par	Isolation ☒ Enveloppes ☒ État du matériel fixe OK ☒ NOK ☐
Protection contre le contact direct: suffisante ☒ insuffisante ☐	

Protection contre le contact indirect

Dispositif de protection courant différentiel résiduel $\leq 300\text{mA}$ présent ☒ Espaces humides $\leq 30\text{mA}$ présent ☒			
In (A) 4.0	Icc (A) 3000	d In (A) 0.3	Circuits protégés général espaces humides
4.0	3000	0.3	
Liaisons équipot continuité OK ☒ NOK ☐ Bouton de test: OK ☒ NOK ☐ Injec ΔI de défaut OK ☒ NOK ☐			
Protection contre le contact indirect: suffisante ☒ insuffisante ☐			

Niveau d'isolement

Appareil: Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☒ autre ☐	
Connexions démontées:	
Résistance d'isolement: Ri: 2.14 Mohm (Tension de test 500V)	Ri: OK ☒ NOK ☐
Mesures non exécutées aux circuits:	
Mesure trop faible du type de circuit:	

Infractions et/ou remarques et/ou notes

Infractions
rien La prise de terre ouïe dans la Butz de la Regue et qui avec 6mm² à le effet.
Note:

Conclusions

L'installation est – est pas – conforme, à l'exception des remarques citées ci-dessus. Le schéma unifilaire et le schéma de position sont visés. ☒ n° des schémas: Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel est plombé. ☒ L'installation doit être révérifiée avant le 23/11/2040 (art. 271 AREI) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date. L'installation peut – ne peut pas – être mise – conservée – en service, si, sans délai, les non-conformités sont corrigées et les précautions nécessaires prises afin que cette installation ne cause aucun danger ni aux personnes, ni aux marchandises. C'est une obligation de conserver le procès-verbal dans le dossier électrique. Précédent présent ☒ pas présent ☐ C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier. C'est une obligation d'aviser immédiatement le ministre des affaires économiques, Direction Energie électrique, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Seules les parties visibles et accessibles font partie de la visite Ce rapport a 4 pages
--

L'agent visiteur

